

**AUTISME - Recommandation conjointe de l'Anesm et de la HAS :
Un petit pas mais un grand espoir pour les enfants autistes et leurs familles**

Hier, l'Anesm et la HAS ont publié une recommandation commune sur l'autisme. Un tel événement traduit la volonté de ces instances de mettre fin au cloisonnement entre la prise en charge sanitaire et l'accompagnement par les établissements médico-sociaux. Cette recommandation offre un réel outil de dialogue et de cohésion autour du projet de la personne avec autisme entre les professionnels eux-mêmes et les familles qui interviennent dans la mise en œuvre du projet personnalisé.

Un texte précieux pour les familles dans la prise en compte des besoins des personnes autistes
C'est un petit pas pour ces instances, mais un grand espoir pour les personnes autistes car ce double « label » rend cette recommandation opposable. Les familles disposent ainsi d'un outil précieux pour imposer une meilleure prise en compte des besoins de leur enfant autiste. Cette recommandation relève la grande relativité des preuves scientifiques d'efficacité de l'ensemble des méthodes thérapeutiques et éducatives. Aucune d'entre elles n'est une panacée et ne permet de guérir de l'autisme. Mais les pratiques éducatives aident la personne à développer ses capacités dont ses compétences sociales. Cette analyse scientifique indispensable permet ainsi d'éviter les errements de certains traitements ou pratiques mais surtout l'errance dans laquelle se trouvent les familles. Un tel constat doit aussi amener les professionnels à faire évoluer leurs pratiques et à développer la recherche non seulement médicale mais surtout éducative. Ce n'est plus un objectif, c'est un devoir.

Cette publication, met fort justement l'accent sur l'absolue nécessité d'adapter les différentes stratégies éducatives et thérapeutiques aux particularités de chaque enfant ou adolescent autiste et de coordonner les différentes interventions dans le cadre d'un projet personnalisé.

Il est enfin particulièrement heureux que les plus grandes réserves soient émises concernant le « packing » dont la pratique, bien que non interdite, doit être « exceptionnelle et fortement encadrée en raison de son extrême violence » et qui soulève, pour l'Unapei, bien plus que des questions d'ordre éthique.

Des recommandations doivent découler les moyens

En cette année de l'autisme déclarée grande cause nationale, l'Unapei attend que les pouvoirs publics consacrent les moyens nécessaires pour permettre une mise en œuvre concrète de cette recommandation. Cela passe par le développement de la formation de tous les professionnels, la création de places dédiées à l'accompagnement des personnes autistes mais aussi sur le développement de la recherche. Pour passer de l'espérance à la reconnaissance de la dignité de la personne.

À propos de l'Unapei

Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.
Créée en 1960, l'Unapei est la première association française représentant et défendant les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Les associations affiliées à l'Unapei agissent pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées mentales, favoriser leur insertion et leur permettre de vivre dignement avec et parmi les autres. L'Unapei est un mouvement national qui fédère près de 600 associations présentes au niveau local (Apeï, Papillons Blancs, Chrysalide, Envol...), départemental (Aapeï, Uapeï, Association tutélaire) et régional (Uapei). L'Unapei en chiffres :

- 180 000 personnes handicapées accueillies
- 60 000 familles adhérentes des associations affiliées
- 3 000 établissements et services spécialisés
- 75 000 professionnels employés dans les associations et les établissements

Plus d'informations sur : www.unapei.org

Contact presse : Coralie Langlais – 01 44 85 50 83 – 06 37 36 21 48 – c.langlais@unapei.org

[Cliquez ici pour visualiser la pièce jointe : 2012_03_09CPUapei_AutismeHASAnesm.pdf](#)